RÉUNION DU CONSEIL
16 SEPTEMBRE 2026

MERCREDI, le seizième jour du mois de septembre deux mille vingt-six (16 septembre 2026), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES CINQ (17 h 05), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;
Monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Jean-Pierre Bordeleau, maire de Saint-Stanislas ;
Monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Sébastien Marchand, maire de Champlain ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2026-09-224 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Sébastien Marchand, maire de Champlain, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
 a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2026 ;
 b. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2026 ;
4. Gestion du personnel :
 a. Embauche d'un chauffeur à temps partiel – service des transports ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;

b. Octroi d'un contrat de service pour la collecte des encombrants en 2027 ;
c. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises tarifs douaniers américains ;

6. Aménagement et développement du territoire :
 a. Conformité de règlements municipaux ;
 b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
7. Rapports :
 a. Rapport du directeur général ;
 b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
 c. Comité culturel ;
 d. Comité de développement du territoire ;
 e. Comité des ressources humaines ;
 f. Comité de sécurité incendie ;
 g. Comité sur la sécurité publique ;
 h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
 i. Comité touristique ;
 j. Comité sur le service des transports ;
 k. Énergie communautaire de la rivière Batiscan ;
8. Fonds régions et ruralité :
 a. Enveloppes dédiées :
 i. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes – Nouvelle patinoire extérieure ;
 b. Demandes régionales ;
9. Développement économique :
 a. Dépôt du rapport mensuel du service de développement économique ;
 b. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Innovaltech inc. ;
 c. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Innovaltech inc. ;
 d. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Innovaltech inc. ;
10. Appuis demandés ;
11. Correspondance déposée ;
12. Pour votre information ;
13. Autre sujet ;
14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2026-09-225 **3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bordeleau, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 19 août 2026.

Adoptée.

2026-09-226 **3b. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique extraordinaire de ce Conseil tenue le 9 septembre 2026.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2026-09-227 **4a. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES TRANSPORTS**

Considérant que le service des transports est un service essentiel ;

Considérant que madame Maria Patelli, chauffeuse au service des transports, prendra sa retraite en septembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher un(e) chauffeur(se) à temps partiel afin de combler le poste laissé vacant par le départ de madame Patelli à la retraite ;

Considérant que le poste vacant est lié au circuit transportant les citoyens de la MRC des Chenaux, à raison d'une journée par semaine, au centre de jour du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade ;

Considérant la candidature reçue de la part de monsieur Yves Bergeron ;

Considérant que monsieur Bergeron répond aux exigences normales du poste ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Bergeron ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à l'embauche de monsieur Yves Bergeron au poste de chauffeur à temps partiel à compter du 2 septembre 2026, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 90 % du salaire du poste.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2026-09-228 **5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que soit adoptée la liste des chèques numéro 14060 à 14064 ainsi que les autres sommes déboursées au 16 septembre 2026 totalisant 878 607,06 $.

Adoptée.

2026-09-229 **5b. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN 2027**

Considérant que la MRC des Chenaux offre un service mensuel de collecte des déchets encombrants aux municipalités membres, à l'exception de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, depuis 2023 ;

Considérant que le camion à chargement arrière utilisé pour ladite collecte est arrivé à la fin de sa durée de vie utile et que son remplacement est requis afin d'assurer la fiabilité et la continuité des opérations ;

Considérant le coût associé à l'achat d'un nouveau véhicule convenant à la collecte des déchets encombrants ;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise AGH Environnement inc., au prix de 185 $ de l'heure avant les taxes applicables, pour la fourniture d'un camion avec son opérateur et son aide éboueur ;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure ce type de contrat ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance de la proposition déposée par AGH Environnement inc.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroie un contrat d'un an, soit pour l'année 2027, à AGH Environnement inc., au prix de 185 $ de l'heure avant les taxes applicables, pour la fourniture d'un camion avec son opérateur et son aide éboueur pour la collecte mensuelle des déchets encombrants.

Adoptée.

2026-09-230 **5c. <u>PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS</u>**

Considérant que les États-Unis imposent depuis le 22 août 2026 des tarifs douaniers sur plusieurs produits québécois ;

Considérant que face à cette situation, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures permettant de soutenir temporairement les besoins de liquidités des PME afin qu'elles puissent ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement ;

Considérant que le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains, a été autorisé par le Conseil du trésor et est en vigueur depuis le 22 août 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les conditions et modalités de l'octroi d'un prêt par le Ministre à la MRC des Chenaux aux fins de la mise en œuvre du Programme ;

Considérant qu'un projet d'entente en lien avec le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises tarifs douaniers américains a été déposé aux membres du Conseil et qu'ils ont pu en prendre connaissance lors d'une rencontre préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Sébastien Marchand, maire de Champlain, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise Monsieur Guy Veillette, préfet, à signer l'entente relative au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises tarifs douaniers américains.

Adoptée.

6. <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>

6a. <u>CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX</u>

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 20 août 2026 au 16 septembre 2026.

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERCYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énercycle (RGMRM).

7c. COMITÉ CULTUREL

Madame France Bédard, présidente du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Christian Gendron, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame France Bédard, présidente du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour les mois d'août 2026.

7j. COMITÉ SUR LE SERVICE DES TRANSPORTS

Monsieur Luc Dostaler, président du comité sur le service des transports, présente les dossiers en cours.

7k. ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Monsieur Guy Veillette résume les dossiers en cours.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

2026-09-231 **8ai. MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES – NOUVELLE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 $ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 $ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Sébastien Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Luc-de-Vincennes (Enveloppe 2025)	Nouvelle patinoire extérieure	46 994 $	11 164 $

Il est également résolu :

1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :

- 70 % à la signature du protocole requis ;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final ;

2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9a. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport déposé.

2026-09-232 **9b. <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – INNOVALTECH INC.</u>**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Innovaltech inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2026-06 prévoyant un prêt FLI au montant de trente mille dollars (30 000 $), portant intérêt au taux de trois pour cent (3,00 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2026-09-233 **9c. <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – INNOVALTECH INC.</u>**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Innovaltech inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2026-06 prévoyant un prêt FLS au montant de trente mille dollars (30 000 $), portant intérêt au taux de six pour cent (6,00 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2026-09-234 **9d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – INNOVALTECH INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Innovaltech inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2026-05 prévoyant une aide financière non remboursable de 15 000 $ provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune correspondance ce mois-ci.

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucune information supplémentaire ce mois-ci

13. AUTRE SUJET

Aucun autre sujet n'est apporté à la rencontre.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ vingt citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions sur divers dossiers.

2026-09-235 **15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-sept heures cinquante-sept (17h57), il est proposé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

_____ _____
DIRECTEUR GÉNÉRAL PRÉFET

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Guy Veillette
Préfet